



MUTATIONS

Mouvement Rentrée 2021

Les opérations de mouvement pour la rentrée de février 2021 en Nouvelle-Calédonie ont été réalisées dans des conditions très particulières cette année.

La fin des commissions paritaires

En effet, la loi de transformation de la fonction publique votée par la majorité présidentielle en août 2019 dessaisit les commissions paritaires pour ce type d'opération. Les commissions paritaires seront d'ailleurs dessaisies pour toutes les opérations de carrière (promotion, avancement, changement de corps) à partir du 1^{er} janvier 2021...

Cette loi scandaleuse laisse à l'administration le contrôle total des décisions sur la plupart des opérations de carrière. Nous avons seulement pu obtenir, après de longues discussions avec le Vice-recteur Erick Roser, le maintien d'un Groupe de Travail pour traiter les opérations du mouvement intra.

Vous trouverez sur le site national du SNES un article qui résume les principales dispositions mises en œuvre par cette réforme :

<https://www.snes.edu/article/loi-fonction-publique/>

La diversité des statuts (coexistence d'enseignants issus de la Fonction Publique État et d'enseignants issus de la Fonction Publique de Nouvelle-Calédonie) exigeait en effet de trouver des solutions moins drastiques ; l'autonomie de gestion dont jouit la Nouvelle-Calédonie depuis le transfert des compétences de 2012 permettait de le faire.

Mais une fois de plus, il a fallu lutter pour obtenir des dispositions que le bon sens rendait pourtant évidentes...

Mouvement extra : un casting à huis clos...

Par contre, le Vice-recteur n'a pas voulu déroger pour le « mouvement extra », et la sélection des candidatures pour une mise à disposition s'est donc faite cette année dans la plus complète opacité.

Tout au plus savons-nous qu'il y a eu une centaine de demandes de moins que l'année dernière, soit près de 15% de candidatures en moins. Ce phénomène peut s'expliquer en partie par la crise sanitaire, les demandes de mise à disposition se faisant juste après le long confinement imposé au printemps en Métropole.

Il s'explique également par l'impossibilité de muter en cours de séjour pour les collègues métropolitains, mesure inique contre laquelle le SNES-NC continue de lutter.

Au final, 77 collègues métropolitains ont été retenus pour une mise à disposition dans le second degré (hors EPS et enseignement professionnel), auxquels s'ajoutent 33 néo-titulaires originaire de Nouvelle-Calédonie.

Recours gagnants...

Une dizaine de collègues, dont la candidature avait été rejetée, ont décidé de faire un recours en se faisant assister par le SNES-NC, comme la réglementation le leur permet. Les réponses de l'administration à ces recours ont souvent été convenues et retranchées derrière l'argument invérifiable que « *les autres dossiers sont de qualité supérieure* ». Comme on le voit, le terme de « casting » n'est pas exagéré...

Mais pour deux d'entre eux, nous avons obtenu gain de cause, et leur candidature, initialement rejetée ou « oubliée », a finalement été incorporée au mouvement intra.

Un Mouvement Spécifique opaque

Le Mouvement Spécifique retrouve depuis deux ans une dimension raisonnable, avec cette année 14 postes proposés (loin des excès du mouvement 2018 où pas moins de 46 postes avaient été proposés, dont beaucoup ne justifiaient pas une « spécification » particulière...). Mais, comme l'année dernière, certains postes se sont « découverts » ensuite, nécessitant la publication d'un deuxième avis au Bulletin Officiel (BOEN du 15 octobre) afin de pourvoir 5 postes supplémentaires, qui avaient été « oubliés ».

Là aussi, la loi de transformation de la fonction publique a rendu impossible toute vérification du traitement régulier des dossiers : nous n'avons eu aucune communication de l'administration à propos des candidatures, ne serait-ce que leur nombre. Les dossiers ont été traités dans le huis-clos des bureaux de l'administration, sans aucune possibilité pour les représentants des personnels de garantir que toutes les candidatures ont bien été examinées. Et le mouvement extra a montré (voir plus haut) que cette éventualité n'était pas saugrenue...

Un Groupe de Travail indispensable

Le Groupe de Travail préparatoire au mouvement intra s'est tenu le mercredi 4 novembre. Pas moins de 37 modifications par rapport au projet de mouvement de l'administration ont été effectuées ce jour-là. Ces modifications ont permis à plusieurs collègues métropolitains, initialement « rejetés », de finalement obtenir une proposition de poste.

On se rend compte, s'il en était encore besoin, du rôle indispensable des représentants des personnels dans ces opérations de mutation.

Il est à noter que 95 % des participants au mouvement intra ont souhaité que leurs données professionnelles soient transmises aux organisations syndicales. Ceci nous a permis de réaliser ce travail indispensable de préparation du mouvement, dans l'intérêt de tous.

Conformément aux dispositions de la loi n°2019-828 du 6 août 2019, grâce à la présence de nos élus FSU au Comité Technique Ministériel, le SNES-NC, le SNEP et le SNUEP sont les seuls syndicats du second degré présents en Nouvelle-Calédonie qui soient habilités à assister les recours des collègues sur les opérations de mobilité.

Ce témoignage de confiance est un désaveu cinglant, s'il en fallait un, de la réforme liberticide qui a supprimé les commissions où siégeaient les représentants élus des personnels

Des chiffres éloquentes

Une fois de plus, le mouvement est bridé par l'insuffisance du recrutement.

Les chiffres du Mouvement 2021 sont éloquentes : alors que près de 230 postes auraient dû être pourvus pour la rentrée prochaine (fin de séjour, départs à la retraite, postes occupés à l'année par des contractuels, postes spécifiques ou à profils particuliers...), soit une dizaine de plus que l'année dernière, plus de 25 postes seront finalement laissés vacants à la rentrée 2021 ! Par exemple, 5 postes seront vacants à la rentrée en mathématiques, tous situés en Province Nord...

La plupart des postes vacants à la rentrée sont situés en Province Nord et en Province des Iles, où on trouvera une fois de plus des établissements où les contractuels sont aussi nombreux que les titulaires, des établissements où certaines disciplines sont assurées uniquement par des contractuels...

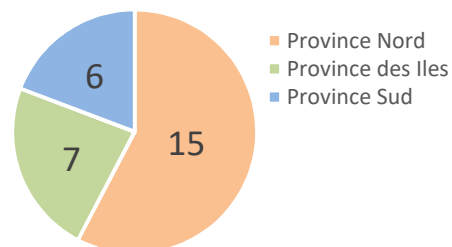
Un deuxième phénomène émerge : 37 postes sont bloqués, soit 20 % de plus que l'année dernière, et sont officiellement identifiés comme « à ne pas pourvoir ».

On observait déjà ce phénomène les années précédentes, notamment à cause de sous-services structurels, mais également afin de conserver certains postes « sensibles » (ou pas...) pour des contractuels de confiance.

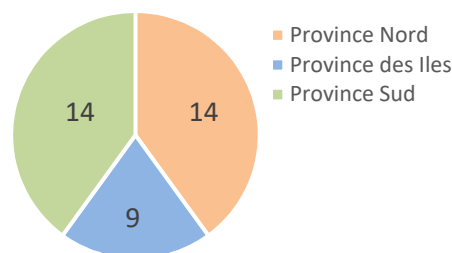
Il se conjugue cette année avec la difficulté d'anticiper, à cause d'une réforme du lycée bâclée, les effectifs dans les enseignements de spécialité en classe de première et de terminale.

Au final, entre les postes vacants et les postes bloqués, ce sont plus de 60 postes d'enseignants qui auraient pu être pourvus par des titulaires...

On constate que les premiers à subir les conséquences d'un Projet Éducatif qui leur est destiné sont les élèves calédoniens, en particulier en Province Nord et en Province des Iles.



Postes vacants à la rentrée 2021



Postes bloqués à la rentrée 2021

On ne peut pas à la fois prôner la volonté d'améliorer la qualité du recrutement et imposer des règles qui vont à l'encontre de cet objectif.

Toute la jeunesse calédonienne a droit à une éducation de qualité.

Pour le SNES-NC, il est impératif de rectifier cette politique de recrutement et de mobilité si l'on souhaite réellement impulser une politique éducative tournée vers l'avenir, et pas sur le repli et l'entre soi.



www.snes.nc